



Conseil d'administration

310^e session, Genève, mars 2011

GB.310/TC/2

Commission de la coopération technique

TC

POUR DISCUSSION ET ORIENTATION

DEUXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Le travail décent et l'efficacité de l'aide au développement

Aperçu

Question traitée

Le présent document fait le point sur le débat actuel sur l'efficacité de l'aide au développement, en prévision du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide qui se tiendra à Busan (République de Corée) en novembre 2011. Il analyse la manière dont l'Agenda du travail décent peut contribuer au débat, au moment où les partenaires dans les activités de développement s'apprentent à réfléchir à la stratégie de développement à adopter après l'échéance des objectifs du Millénaire pour le développement.

Incidences sur le plan des politiques

Aucune dans l'immédiat.

Incidences juridiques

Aucune.

Incidences financières

Aucune.

Mesure demandée

Aucune.

Documents du Conseil d'administration ou instruments de l'OIT cités en référence

GB.304/TC/1; GB.306/TC/1; GB/306/TC/5; GB.309/TC/1; GB.310/TC/1.

Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable.

Pacte mondial pour l'emploi.

Introduction

1. La Commission de la coopération technique du Conseil d'administration a examiné antérieurement le plan d'action pour l'efficacité de l'aide au développement et ses conséquences pour le programme de coopération technique de l'OIT¹. Sur la base de l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies², un certain nombre d'éléments de ce plan d'action ont été incorporés dans la stratégie de l'OIT en matière de coopération technique, notamment la mise en adéquation des fonds de la coopération technique avec les priorités nationales, la gestion axée sur les résultats de développement, un engagement en faveur du renforcement des capacités et une collaboration plus étroite avec les organismes des Nations Unies en ce qui concerne la coordination au niveau des pays³.
2. Le présent document a pour objectif de présenter l'impact réel ou possible des expériences en matière de travail décent sur l'évolution du débat sur l'efficacité de l'aide, notamment dans la perspective du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide qui se tiendra à Busan (République de Corée), du 29 novembre au 1^{er} décembre 2011. Le document et les discussions y relatives pourraient fournir des éléments pour les travaux à venir des mandants tripartites dans le domaine de l'efficacité de l'aide au développement et appuyer les contributions de ces derniers au forum de haut niveau, ainsi que dans d'autres forums connexes, et dégager des orientations pour les travaux du BIT qui entreprend de préparer la période qui suivra l'échéance des objectifs du Millénaire pour le développement.

La contribution du travail décent à l'efficacité de l'aide au développement

3. Les principes de l'efficacité de l'aide ont été énoncés dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, adoptée en 2005, et comprennent des engagements à prendre par les pays donateurs et les pays partenaires en ce qui concerne l'appropriation des politiques de développement par les pays partenaires, la mise en adéquation de l'aide apportée par les donateurs avec les priorités nationales, et l'utilisation des systèmes nationaux pour acheminer l'aide, l'harmonisation des efforts d'aide au développement, l'adoption d'une gestion axée sur les résultats et la garantie d'une responsabilité mutuelle. Etant donné qu'un certain nombre de ces questions s'appliquent au système des Nations Unies, elles ont été abordées dans la résolution de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet, dans le cadre plus large de l'efficacité du développement. Il s'agit, notamment, de l'appropriation nationale des politiques de développement par le biais des cadres de programmation du système des Nations Unies, de l'importance d'aligner les fonds pour le développement sur ces priorités, du renforcement des capacités des systèmes nationaux et de l'aide aux Etats fragiles. Le Programme d'action d'Accra, adopté en 2008 au troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, a permis de développer ces principes, notamment en ce qui concerne le développement de la collaboration avec la société civile tant dans les pays partenaires que dans les pays donateurs, la coopération Sud-Sud et le renforcement de l'aide apportée aux Etats fragiles. De nombreux principes tirés des forums

¹ Document GB.304/TC/1.

² Résolution 62/208 de l'Assemblée générale des Nations Unies, *Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies*, A/RES/62/208.

³ Document GB.306/TC/1.

de Paris et d'Accra ont été inscrits par le système des Nations Unies dans la Déclaration de Doha sur le financement du développement, adoptée en décembre 2008⁴.

4. L'OIT et l'Agenda du travail décent présentent un intérêt particulier au regard de certains de ces thèmes, et le BIT peut s'appuyer sur ses activités passées pour réorienter les politiques en vue d'aboutir à des pratiques plus efficaces dans le domaine du développement.

Appropriation par les pays

5. La Déclaration de Paris et l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ont souligné l'importance, pour les pays partenaires, de jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies nationales de développement basées sur les résultats, et la société civile et le secteur privé ont été encouragés à participer à ces efforts. Le Programme d'action d'Accra a considérablement développé cette question et a appelé à étendre aux pays les consultations sur les mesures à prendre en matière de développement, étant donné que, selon les participants au troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, la société civile n'avait pas été correctement impliquée dans l'élaboration des politiques nationales de développement. Les activités menées par le BIT en faveur du tripartisme et du dialogue social dans le cadre des programmes par pays de promotion du travail décent contiennent des enseignements sur la manière d'amener les représentants de la société civile et de l'économie réelle à participer aux consultations sur le développement à l'échelon national. La deuxième génération des programmes par pays de promotion du travail décent a permis d'augmenter considérablement le taux de participation active des partenaires sociaux, y compris aux activités de suivi et d'évaluation. Néanmoins, dans une analyse récente portant sur 102 Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), il est apparu que les partenaires sociaux n'ont participé qu'à 25 d'entre eux⁵. Le plan d'action pour l'efficacité de l'aide continue de mettre l'accent sur une participation plus systématique des représentants de la société civile et du secteur privé à la planification du développement à l'échelon national et sur l'importance de disposer d'institutions qui soient véritablement représentatives de la société civile; toutefois, il importe de reconnaître expressément la contribution des partenaires sociaux et de veiller à ce que ceux-ci participent plus activement à la formulation des politiques nationales de développement.
6. L'appropriation par les pays et la participation de la société civile sont également essentielles à la prise en compte des droits de l'homme et de l'égalité entre les sexes dans l'établissement des priorités nationales de développement. Les acteurs de la société civile, y compris les partenaires sociaux, sont souvent les premiers à veiller à ce que la problématique des droits de l'homme, y compris le respect des normes internationales du travail, figurent parmi les priorités nationales de développement.
7. Les partenaires sociaux et les administrations du travail contribuent également de façon importante à faire entendre les voix des femmes et des groupes vulnérables, y compris celles des personnes handicapées et des populations indigènes et tribales. L'audit participatif du BIT sur les questions d'égalité entre hommes et femmes, par exemple, reste un outil important de renforcement des capacités dans ce domaine pour les mandants de l'OIT, d'autres autorités nationales et groupes de la société civile, et l'ensemble du

⁴ Nations Unies, Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey: *Déclaration de Doha sur le financement du développement*, A/CONF.212/L.1/Rev.1.

⁵ Document GB.309/TC/1.

système des Nations Unies. Des audits participatifs de genre ont été réalisés pour les mandants de l'OIT aux niveaux international et national, et le BIT a dispensé des formations à des facilitateurs d'audits de genre au sein de 11 équipes de pays des Nations Unies, parmi lesquelles quatre équipes issues de pays visés à titre pilote par l'initiative «Unis dans l'action»⁶.

Utiliser et renforcer les systèmes nationaux

8. Le principe d'utilisation des systèmes nationaux, tel qu'il est énoncé dans la Déclaration de Paris, a également été considérablement étoffé lors du troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide à Accra, étant donné que les progrès à cet égard avaient été jugés insuffisants. Le Programme d'action d'Accra a mis l'accent sur l'utilisation des systèmes nationaux comme première option pour les programmes d'aide et sur l'importance de renforcer les capacités si ces systèmes ne sont pas encore viables. Au BIT, le recours aux systèmes nationaux pourrait être favorisé par le renforcement des capacités institutionnelles des mandants, notamment en termes de gestion financière et de transparence⁷. Le Centre international de formation de l'OIT à Turin, qui organise déjà des formations dans des domaines tels que le secteur public, les ressources humaines, les achats et la gestion de projets, pourrait jouer un rôle plus important dans les efforts visant à renforcer les capacités des systèmes nationaux. A cette fin, le plan d'action pour l'efficacité de l'aide au développement doit insister sur la nécessité de renforcer les capacités institutionnelles de tous les partenaires de développement, y compris celles des mandants de l'OIT.

Aide aux pays fragiles

9. Tant l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies que le Programme d'action d'Accra insistent sur le fait qu'il est toujours aussi important d'apporter une aide aux pays fragiles ou sortant d'une crise et de passer de la phase de l'assistance à celle du développement. Dans le débat sur l'efficacité de l'aide au développement, les possibilités offertes par l'approche du travail décent dans le soutien aux Etats fragiles sont très peu exploitées. Parmi les quelque 700 projets que compte le portefeuille de coopération technique de l'OIT, plus de 100 projets sont en cours de réalisation dans des pays marqués par un conflit actuel ou récent. Parmi les activités menées par le BIT pour venir en aide aux pays touchés par une crise, les plus connues sont les activités de réponse aux crises et de reconstruction, en particulier la création de moyens de subsistance par le biais d'investissements à forte intensité de main-d'œuvre, et les interventions spécialisées axées sur le développement des compétences et la création d'emplois pour les anciens combattants. L'approche du travail décent, utilisée dans la perspective de la consolidation de la paix et de la construction des Etats, n'est toutefois pas limitée aux pays affectés par des conflits ou des crises humanitaires, mais présente un intérêt également pour les pays qui recherchent une stabilité ou qui cherchent à éviter que

⁶ Cap-Vert, Ethiopie, Libéria, Malawi, Mozambique, Nigéria, Ouganda, Philippines, Rwanda, République-Unie de Tanzanie, Yémen.

⁷ La question du renforcement des capacités des mandats est examinée en détail dans le document GB.310/TC/1. Au sein du Bureau, des procédures ont été définies pour l'utilisation de l'Approche harmonisée des remises d'espèces, sur la base de critères stricts auxquels serait soumise l'évaluation externe des contrôles internes par d'éventuels partenaires de mise en œuvre, en vue de faire appel plus souvent aux institutions nationales pour la mise en œuvre de projets.

des conflits potentiels ne se transforment en conflits réels⁸. A cet égard, l'Agenda du travail décent propose un large éventail d'approches: politiques pour l'emploi des jeunes, travaux pour les droits des peuples indigènes et l'élargissement de la protection sociale aux groupes vulnérables afin de favoriser leur insertion, démarches fondées sur les droits s'agissant de la traite des êtres humains et renforcement des institutions des partenaires sociaux en vue de promouvoir des institutions de la société civile qui soient associatives, axées sur les services et capables d'appuyer le changement démocratique et la bonne gouvernance. Les activités du BIT dans les domaines du travail des enfants, de l'égalité entre hommes et femmes et de l'autonomisation des femmes sur le plan économique sont essentielles à la protection des groupes les plus vulnérables en temps de conflit. Le partenariat OIT-HCR intitulé «Des emplois pour la paix», par exemple, a contribué au développement économique local de 20 pays, parmi lesquels les pays frappés récemment par un conflit et ceux qui tentent de prévenir des conflits susceptibles de compromettre leur stabilité. Ces activités contribuent non seulement à la stabilité et à la paix à l'échelle nationale, mais représentent une contribution importante aux efforts déployés aux niveaux régional et international pour faire face aux nouvelles menaces pour la sécurité, telles que le terrorisme, l'extrémisme idéologique et le crime organisé.

Coopération Sud-Sud en faveur du développement

10. La troisième Exposition mondiale des Nations Unies sur le développement Sud-Sud, qui a eu lieu au BIT, à Genève, du 22 au 26 novembre 2010, a montré que la coopération Sud-Sud pourrait constituer l'un des piliers de l'aide au développement et que le travail décent, en tant que modalité d'aide dans la coopération Sud-Sud, représentait une contribution prometteuse. L'exposition a mis en exergue un certain nombre d'efforts déployés par le BIT en vue de promouvoir la coopération Sud-Sud, notamment le partage d'expériences réussies telles que la mise en place d'un socle de protection sociale et de programmes en faveur de l'emploi; des politiques visant à lutter contre le travail des enfants et le travail forcé par le biais de programmes de transferts en espèces; des plates-formes de partage des connaissances pour les politiques d'amélioration des compétences; et le renforcement des capacités des entreprises portuaires et du tourisme en Amérique centrale. En outre, les forums de solutions organisés dans le cadre de l'exposition ont souligné la contribution importante des pays du Sud à la lutte contre le changement climatique, par le biais de mesures telles que les emplois verts et l'écotourisme, la promotion de l'égalité entre les sexes et de la croissance dans les zones rurales à travers des systèmes nationaux de garantie de l'emploi, comme en Inde, les programmes d'apprentissage financés par l'employeur en vue de promouvoir l'amélioration des compétences et l'emploi des jeunes au Brésil, et un soutien aux pays du Sud pour réduire l'ostracisme lié au VIH/sida à travers le dialogue interculturel.
11. Durant l'exposition, l'Afrique du Sud, le Brésil et l'Inde ont signé, avec le Bureau, une déclaration d'intention sur la coopération triangulaire et la coopération Sud-Sud dans le domaine du travail décent, sur la base d'engagements pris antérieurement en vue de promouvoir la coopération, qui constitue un outil important pour assurer le développement social et économique. En outre, la déclaration rappelle que les trois pays ont axé leurs travaux sur une reprise créatrice d'emplois au sortir de la crise économique et la création

⁸ Par exemple, la politique des Nations Unies pour la création d'emplois et de revenus et la réintégration après un conflit, 2008 (voir document GB.306/TC/5). *La Déclaration de Dili (2010): Une nouvelle vision de la consolidation de la paix et du renforcement de l'Etat* appelle à favoriser un «dialogue politique largement ouvert» et un «développement économique sans exclus, notamment des sources de revenus et des emplois durables [...]».

d'un cadre pour une croissance durable, comme le prescrit le Pacte mondial pour l'emploi. Elle réaffirme également la volonté de renforcer le programme de l'OIT pour la coopération Sud-Sud afin de promouvoir une plus grande solidarité et de renforcer l'égalité entre les pays et les peuples dans le monde du travail, et d'aider le BIT à mettre en place un programme exhaustif en matière de coopération Sud-Sud.

12. Les efforts déployés par les pays du Sud, en vue de participer au plan d'action pour le développement international et la coopération dans le domaine de l'aide, indiquent qu'une nouvelle «architecture de l'aide» est en train d'apparaître; celle-ci pourrait favoriser le partage de bonnes pratiques, de connaissances, d'expériences et des principes de justice sociale et de solidarité internationale, conformément à ce qui est prévu dans la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable (2008). Pour qu'une place plus importante soit accordée au travail décent dans le débat sur l'efficacité de l'aide, le BIT pourrait mettre à profit les domaines où les pays du Sud commencent déjà à partager et à promouvoir leurs propres solutions en matière de travail décent, et assurer une diffusion large des bonnes pratiques.

De l'efficacité de l'aide à l'efficacité du développement

13. Le quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, qui se tiendra à Busan, permettra d'évaluer les progrès réalisés en termes d'efficacité de l'aide. Il offrira également une occasion importante aux acteurs de l'aide au développement d'esquisser les grandes lignes de la stratégie de développement à adopter suite à l'échéance, en 2015, des objectifs du Millénaire pour le développement et de dépasser le stade du débat actuel sur l'efficacité de l'aide. Au sein du système des Nations Unies, l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement et la Déclaration de Doha ont déjà permis d'élargir les discussions sur l'efficacité de l'aide, qui accordaient peu d'importance à la gestion et au financement de l'aide, pour aboutir à un débat plus complet sur l'efficacité de l'aide au développement et établir des principes permettant de guider la réalisation de l'ensemble des résultats prévus pour le développement. Alors qu'il reste à définir ce programme, il est de plus en plus reconnu que l'aide ne sera efficace que si d'autres domaines de développement, tels que le commerce, l'environnement, la sécurité, les migrations et le financement, sont également gérés de façon à pouvoir appuyer les résultats qui ont été définis pour assurer le développement.
14. Conformément au mandat unique de l'OIT, renforcé en cela par la Déclaration de 2008 sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, le travail décent permet de mieux comprendre l'efficacité du développement et représente une contribution aux discussions qui auront lieu au sein du forum de haut niveau et dans d'autres enceintes. La contribution de l'OIT à l'approche visant à s'affranchir de la pauvreté par le travail, à l'amélioration de la productivité, à l'intégration sociale et à la participation démocratique de la société civile à la planification économique et sociale permet d'aboutir à des solutions cohérentes, durables et efficaces en matière de développement. Le mandat de l'Organisation consistant à promouvoir la justice sociale dans tous les domaines de la politique économique et sociale, y compris dans les domaines du commerce et du financement, permet d'aboutir à une cohérence sur le plan des politiques, qui est nécessaire pour assurer l'efficacité réelle du développement.
15. *En vue de clarifier le message de l'OIT sur l'efficacité de l'aide et du développement, la commission voudra sans doute fournir des orientations sur les questions suivantes:*

- a) *Quel rôle peuvent jouer les mandants pour assurer l'efficacité de l'aide et du développement?*
- b) *De quelle manière les objectifs concernant les principes et droits fondamentaux au travail peuvent-ils être intégrés dans les priorités nationales de développement?*
- c) *Comment l'OIT peut-elle renforcer son engagement dans la coopération Sud-Sud et l'aide apportée aux Etats fragiles?*
- d) *Quelle est la meilleure façon pour le Bureau d'aider les mandants à atteindre leurs objectifs en matière d'efficacité de l'aide et de développement?*

Genève, le 4 février 2011

Document soumis pour discussion et orientation